

Merci pour ce monument

VALÉRIE T. a réussi un incroyable exploit : écrire un bouquin sur sa vie privée, après avoir poussé des hurlements de douleur et porté plainte contre deux confrères qui avaient... écrit un bouquin sur sa vie privée.

C'est même mieux que cela. Il faut relire les passages de cette assignation de l'ex-première dame, déposée, en novembre 2012, contre Christophe Jakubyszyn (TF1) et Alix Bouilhaguet (France 2), les auteurs de « La frondeuse » (Éditions du Moment). Particulièrement le paragraphe indigné dans lequel la plaignante dénonçait la « mise en scène de [s]on intimité familiale »

Sous la plume de son avocat, on pouvait alors lire : « **L'ouvrage décrit des scènes appartenant à l'intimité familiale de la demanderesse, la visant elle et ses enfants, ainsi que son ex-époux, M. Denis Trierweiler.** » C'est effectivement intolérable, mais, avec le recul, ce n'est que le début de la farce. « **S'ensuivent plusieurs pages, lit-on dans la plainte, qui relatent les conditions dans lesquelles Mme Valérie Trierweiler a divorcé de son époux (...). Un soir, elle lui annonce qu'elle veut le quitter. Elle aime un autre homme.** » Les salauds ! Ils ont osé !

Deux ans plus tard, une autre œuvre tout aussi majeure ose également. Le livre s'appelle « Merci pour ce moment » (Les Arènes), Il est signé Trierweiler Valérie et s'ouvre sur des pages et des pages consacrées aux... conditions dans lesquelles Valérie et François se sont quittés. Et avec autrement plus de détails en provenance de la chambre à coucher que dans « La frondeuse » (détails que « Le Canard » vous épargne).

Dans « La frondeuse », le « **préjudice subi** » était très important », et ses auteurs « **mettaient en scène de manière complaisante des moments douloureux de cette période** », pleurnichait Trierweiler. Alors que, dans « Merci pour ce moment », qui lui ressemble comme deux gouttes de larmes, au diable les moments douloureux ! C'est de la grande littérature de femme blessée qu'il s'agit !

En juin 2013, la journaliste a fait condamner Jakubyszyn et Bouilhaguet à lui verser 10 000 euros de dommages et intérêts. C'est gagnant-gagnant, comme dirait Ségolène. Valérie T. touche des deux côtés : quand on viole sa vie privée et quand elle la raconte en librairie ! Et pas uniquement en librairies. Dans les kiosques aussi. La semaine dernière, « Match » (3/9), l'hebdo qui l'emploie, a eu droit à une exclusivité, avec photos, bien sûr, de « Merci pour ce moment ». « Match », vous vous souvenez ? C'était ce « **journal de merde** » contre lequel Valérie T. avait piqué une crise de folie, insultant son patron, Olivier Royant, au téléphone parce qu'il avait osé violer la vie privée de l'ex-couple présidentiel (« Le Canard », 20/2713).

Cette fois-ci, tout va bien : c'est elle qui fournit la matière première.

C. N.

Le Canard enchaîné du 10 septembre 2014 (et comme il le dit : « que mon dentier nous envie ! »)